

# SIVU DES FONTAINES

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 11 juin 2019

### PRESENTS :

MM Eric ANTHOINE, Jean-Maurice DENAVACELLE, Pierre DUMAINE, Mme Marie-Antoinette METRAL  
délégués titulaires,

M. Jean-François GRANGERAT, délégué suppléant

Secrétaire de séance : M. Jean-Maurice DENAVACELLE

Début de la séance à 19h30

\* Compte rendu de la réunion du 4 avril 2019

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 4 avril 2019

### ➤ Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Contrat global de bassin versant pour une gestion durable de l'eau Juin - 2019 Juin 2022 – Approbation du contrat – Demande de subvention et engagement

**Vu** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée 2016 – 2021, ses orientations fondamentales et son programme de mesure (PDM),

**Vu** le 11<sup>ème</sup> Programme d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, adopté par son conseil d'administration en date du 29 octobre 2018, après avis conforme du comité de bassin Rhône-Méditerranée le 21 septembre 2018 ;

**Vu** l'Arrêté préfectoral n°12-007 de Monsieur le Préfet coordinateur de bassin reconnaissant le périmètre d'intervention du SM3A en tant qu'établissement public territorial de bassin (EPTB) ;

**Vu** l'Arrêté PREF/DCRL/BCLB-2017-0103 du 29 décembre 2017 approuvant la modification des statuts du syndicat mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A), structure animatrice du SAGE de l'Arve et autorité GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour ses membres ;

**Vu** le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve signé le 23/06/2018 et notamment les dispositions :

**Vu** la délibération du SM3A n°D2019-02-011 en date du 14/03/19 relative au Contrat Global de bassin versant de l'Arve pour une gestion durable de l'eau – 2019-2022 approuvant ledit contrat et son engagement en qualité de structure porteuse du Contrat Global de Bassin versant de l'Arve et maître d'ouvrage d'opérations du « grand cycle » (cycle naturel) de l'eau ;

**Vu** les avis favorables des différentes instances de concertation du projet de Contrat Global de Bassin versant de l'Arve,

**Considérant** les objectifs du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau, retenus par son conseil d'administration, conforté par les priorités du Ministre : l'adaptation au changement climatique, la biodiversité, en particulier la préservation des services rendus par les écosystèmes, le domaine de la santé-environnement, la solidarité territoriale pour accompagner les collectivités qui en ont besoin

**Considérant** que le dispositif de « Contrat Global » de bassin versant de l'Arve à conclure avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse permet de mettre en œuvre, sur la base d'un programme d'actions triennal détaillé, des actions en faveur du petit cycle de l'eau, du grand cycle de l'eau, dont l'animation du SAGE de l'Arve, ainsi que la poursuite des opérations collectives en faveur de réduction des pollutions dispersées ;

**Considérant** que le SM3A, dont la reconnaissance de périmètre d'EPTB est fondé sur le périmètre du SAGE de l'Arve, est en capacité de mobiliser des moyens humains et financiers pour être le porteur opérationnel d'un « contrat global de bassin versant », de l'animer et de mettre en œuvre la majorité des actions relevant du grand cycle de l'eau ;

**Considérant** que la CLE du SAGE est l'instance en charge de la concertation et comité d'agrément du comité de bassin pour la validation du Contrat Global de bassin versant, s'assurant de la bonne prise en compte

des priorités du SDAGE et de son PDM, et qu'il réponde aux objectifs spécifiques du SAGE de l'Arve, de son suivi et de son évaluation.

**Considérant** le projet de Contrat Global de Bassin versant de l'Arve contractualisant avec l'Agence de l'eau Rhône méditerranée Corse un programme triennal comportant :

- 51 projets identifiés pour constituer le volet « **Grand cycle de l'eau** » du contrat global, conduits par 5 maîtres d'ouvrages pour un **montant d'actions de 28,6M€ soutenues à hauteur de 7,9M€ d'aides** (environ 28% d'aides)
- 85 projets identifiés pour constituer le volet « **petit cycle de l'eau** » du contrat global, conduits par 31 maîtres d'ouvrages pour un **montant d'actions de 68,8M€ soutenues à hauteur de 12,3M€ d'aides** (~20% d'aides), dont une **avance de 4,9M€** (0.33 M€ équivalent subvention) et un « **bonus** » pour le financement ponctuel d'opérations non éligibles, d'une enveloppe financière de subventions correspondant à 10% du montant des subventions des opérations éligibles pour 38 projets potentiels accompagnés par une enveloppe financière **de 1,82M€**
- Le **programme Arve Pure 2022** et le soutien à l'animation des structures intercommunales et des prescripteurs en charge de l'animation locale à hauteur **de 7M€**,

**Considérant** les montants des fiches-actions et des subventions qui pourront être ajustés jusqu'à la signature du présent Contrat, ainsi qu'en fonction des confirmations d'engagement des autres partenaires financiers sur le programme ;

**Considérant** l'action « Renforcement et sécurisation du réseau AEP – programme 2019 – Tranche 6 » pour laquelle le SIVU des Fontaines est maître d'ouvrage pour un montant de 300 000€ HT,

**Considérant** le projet de Contrat Global et notamment le livret 1 « Engagement des partenaires »,

Après avoir pris connaissance du projet de Contrat Global de bassin versant de l'Arve pour une gestion durable de l'eau juin 2019 – Juin 2022 et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le projet de Contrat Global de bassin versant de l'Arve pour une gestion durable de l'eau juin 2019 – Juin 2022, tel que joint à la présente ;

- S'ENGAGE à mettre en œuvre l'action « Renforcement et sécurisation du réseau AEP – programme 2019 Tranche 6 » dont il a la maîtrise d'ouvrage pour un montant de 300 000 € H.T dans les délais fixés, sous réserve de la confirmation des enveloppes budgétaires allouées par les financeurs, et à inscrire ce projet à chacune des étapes budgétaires ;

- APPROUVE ses modalités de fonctionnement et notamment son livret 1 « engagement des partenaires » contenant le cadre des demandes de subvention par les maîtres d'ouvrage, et l'animation du dispositif assuré par le SM3A ;

- AUTORISE Mme la Présidente ou son représentant à transmettre cette délibération au SM3A, structure animatrice du Contrat Global de bassin versant de l'Arve en vue de la rédaction de la version définitive du contrat ;

- AUTORISE Mme la Présidente à solliciter toute subvention pour la mise en œuvre de son opération auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et des autres partenaires potentiels ;

- AUTORISE Mme la Présidente à signer tout document afférent, et notamment le Livret 1 « engagement des partenaires », ainsi que tout bilan annuel à transmettre à la structure animatrice en vue du suivi du présent contrat qui sera présenté au comité d'agrément constitué par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve.

➤ **Décision modificative n°01-2019**

Madame la Présidente informe l'assemblée de la nécessité :

- d'inscrire des crédits supplémentaires à l'article 66111 pour permettre le règlement des intérêts de la ligne de trésorerie ouverte en 2018 auprès de la Caisse d'Epargne,
- de régulariser les inscriptions budgétaires concernant les opérations d'ordre à passer pour la récupération de la TVA auprès du délégataire.

Pour ce faire, Madame la Présidente propose les modifications suivantes :

**Section d'exploitation**

	DEPENSES			RECETTES	
622	Rémunération d'intermédiaire	- 350 €			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 350 €			
	<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00 €</b>		<b>Total Recettes</b>	<b>0,00 €</b>

**Section d'investissement**

	DEPENSES			RECETTES	
2762(041)	Créance droit déduction TVA	+ 129 900 €	2315(041)	Installations	+129 900 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00 €</b>		<b>Total Recettes</b>	<b>0,00 €</b>

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte les modifications ci-dessus.

➤ **Travaux de sécurisation et de renforcement du réseau d'alimentation en eau – Tranche 6**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'un marché concernant la tranche 6 des travaux de sécurisation et de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

L'avis de publicité a été publié le 26/03/2019 sur la plateforme de dématérialisation et sur le site de Teractem et est paru le 29/03/2019 au Dauphiné Libéré. La remise des offres était fixée au 25 avril 2019 à 11h.

Après analyse des cinq offres reçues, le marché a été attribué à l'entreprise **S.M.T.P. S.A.S.** dont le siège social est situé 217 rue des Celliers 74800 SAINT PIERRE EN FAUCIGNY, pour un montant de **198 475,30€ H.T.**

Le démarrage des travaux est prévu le 2 septembre 2019.

Séance levée à 20h30

La Présidente

Mme Marie-Antoinette METRAL

